

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 084-218400570-20231002-DEL_23_09_05-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 9

OBJET DE LA DELIBERATION n° 23-09-05

SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT-LUBERON

L'an deux mille vingt-trois et le deux du mois d'octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 30.09.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, en mairie de JOUCAS, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Alessandro POZZO, M. Laurent QUEYTAN.

Absents : M. Thibaud RICHARD – Excusé.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose ce qui suit à l'Assemblée Délibérante :

Le fonds de concours est un mode de coopération financière, de solidarité territoriale (une forme de participation) versée par un EPCI à une ou plusieurs des communes membres pour aider à la réalisation d'un équipement ou plusieurs équipements.

Des projets d'aménagement divers sont prévus sur la commune. Ils peuvent prétendre à l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon qui se réunira le 19 octobre 2023 pour en déterminer le règlement.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter le fonds de concours pour les opérations suivantes et d'approuver leur plan de financement :

DESIGNATION DES OPERATIONS	MONTANT DES TRAVAUX H.T.	SUBVENTIONS						AUTO-FINANCEMENT	%
		SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT (CDST)	%	FONDS DE CONCOURS CCPAL	%	TOTAL AIDES	%		
SITE CINERAIRE	64 738,80 €	46 712,00 €	72,16%	5 079,00 €	7,84%	51 791,00 €	80,00%	12 947,80 €	20,00%
RENOVATION MUR DU CIMETIERE	8 046,00 €			4 023,00 €	50,00%	4 023,00 €	50,00%	4 023,00 €	50,00%
TRAVAUX SIGNALISATION CHEMIN DE LA VIGNASSE	3 590,40 €			1 748,00 €	48,69%	1 748,00 €	48,69%	1 842,40 €	51,31%
TOTAL	76 375,20 €	46 712,00 €		10 850,00 €		57 562,00 €		18 813,20 €	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

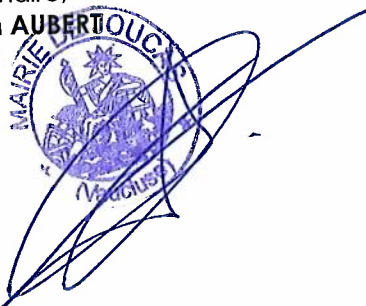
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,

- **ADOpte** les projets de travaux précités et leur plan de financement ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Lubéron pour les travaux précités pour un montant total de 10.850 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Lucien AUBERTOUX



La secrétaire de séance,
Muriel PONTET

A blue ink signature of Muriel Pontet, the secretary of the session.